

**PROGRAMME**

DES

**COURS**

DE

**L'ACADÉMIE DE GENÈVE**

ET

**DU GYMNASÉ**

CLASSIQUE ET INDUSTRIEL

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE

**1869—1870**



**GENÈVE**

IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT

—  
1869

## ACADÉMIE.

Le semestre d'hiver commencera le lundi 18 octobre 1869, et durera jusqu'au samedi 26 mars 1870.

Le semestre d'été commencera le lundi 4 avril 1870, et durera jusqu'au samedi 2 juillet.

Les premiers jours du semestre d'hiver seront consacrés aux examens arriérés et aux examens d'admission. Les examens annuels auront lieu dans le courant de juillet 1870.

*Le Bureau de l'Académie est composé de*

MM. MUNIER, *Recteur.*

PICTET, *Vice-Recteur.*

LE FORT, *Secrétaire.*

## GYMNASE.

Le premier semestre commencera le lundi 9 août 1869, et durera jusqu'au samedi 22 janvier 1870.

Le premier jour sera consacré au complément des examens d'admission et aux examens arriérés.

L'enseignement sera interrompu depuis le 27 septembre jusqu'au 18 octobre.

Les examens semestriels auront lieu les 19, 20 et 21 janvier.

Le second semestre commencera le lundi 24 janvier, et durera jusqu'au samedi 25 juin.

Les examens semestriels auront lieu les 22, 23, 24 et 25 juin.

On pourra faire à la même époque les examens d'admission pour l'année suivante.

*Doyen*

M. DECRUE, Professeur.

# PROGRAMME

DES

## COURS

### DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE

1869 - 1870.

## Faculté de Théologie.

M. le Professeur CHASTEL, doyen.

M. le Professeur COUGNARD, secrétaire.

### SEMESTRE D'HIVER.

*Hébreu.* — M. le Professeur MUNIER. — Grammaire et syntaxe hébraïques. Interprétation philologique de quelques fragments des livres historiques et de quelques chapitres des Proverbes. — Quatre heures par semaine, pour les étudiants de première année.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — Le même Professeur. — Le livre du prophète Ezéchiel. — Trois heures par semaine, pour les étudiants des trois années supérieures.

*Théologie historique.* — M. le Professeur CHASTEL. — Le christianisme au moyen âge. — Trois heures par semaine.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — M. le Professeur HUGUES OLTRAMARE traitera du principe protestant du libre examen et des principes de l'interprétation biblique. — Trois heures par semaine.

*Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament.* — Le même Professeur. — Épîtres de St. Paul. — Une heure par semaine.

*Théologie biblique.* — M. le professeur BOUVIER. — Ancien Testament. — Trois heures par semaine.

*Homilétique.* — M. le professeur COUGNARD. — Règles générales qui président à la composition du Discours de la Chaire. Le sermon et l'homélie. — Deux heures par semaine.

*Exercices d'homilétique.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Introduction à l'Ancien Testament.* — M. le Docteur SEGOND. — Trois heures par semaine dès le 1<sup>er</sup> janvier.

*Exercices de Prédication, ou Sermons d'étude, dits Propositions, récités devant un Jury de la Faculté.* — Trois heures par semaine.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ.

*Hébreu.* — M. le Professeur MUNIER. — Interprétation philologique des Proverbes et des Psaumes les plus faciles. — Quatre heures par semaine, pour les étudiants de première année.

*Exégèse de l'Ancien Testament.* — Le même Professeur. — Continuation du semestre d'hiver. — Trois heures par semaine pour les étudiants des trois années supérieures.

*Histoire de l'organisation des Eglises réformées de France, depuis le Synode de 1559 jusqu'au décret du 25 mars 1852.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Théologie historique.* — M. le Professeur CHASTEL. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Exégèse du Nouveau Testament.* — M. le Professeur OLTRAMARE interprétera l'épître de St. Paul aux Romains. — Trois heures par semaine.

*Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament.* — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Théologie biblique.* — M. le Professeur BOUVIER. — Nouveau Testament. — Trois heures par semaine.

*Morale chrétienne.* — M. le Professeur COUGNARD. — Etude des idées morales exposées dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. — Deux heures par semaine.

*Exercices d'homilétique.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

*Exercices de Prédication ou Sermons d'étude, dits Propositions, récités devant un Jury de la Faculté.* — Trois heures par semaine.

## Faculté de Droit.

M. le Professeur LE FORT, doyen.

M. le Professeur HORNING, secrétaire.

#### SEMESTRE D'HIVER.

*Droit civil.* — M. le Professeur BROCHER. — Puissance paternelle; minorité, tutelle et émancipation; majorité, interdiction, conseil judiciaire (Code civil, livre I, titres 9, 10 et 11). — Trois heures par semaine.

*Droit civil.* — M. l'avocat JOUSSERANDOT. — I. Donations par contrat de mariage, etc. (Code civil, art. 1081-1100). — II. Successions *ab intestat* (Code civil, art. 718 et suiv.). — Trois heures par semaine.

*Procédure civile.* — M. le Professeur BROCHER. — Demande, instruction, jugements et voies de recours. — Deux heures par semaine.

*Procédure pénale.* — M. le Professeur HORNING. — Trois heures par semaine.

*Droit romain.* — M. le Professeur LE FORT. — Les obligations. — Trois heures par semaine.

*Histoire générale du droit.* — Le même Professeur. — Etude historique et comparée des principales institutions du droit privé. — Deux heures par semaine.

*Économie politique* — M. le Professeur DAMETH. — Exposition d'ensemble de la science économique. Production et distribution des richesses. — Première année, deux heures par semaine.

*Économie politique.* — Le même Professeur. — Distribution et consommation des richesses. Bibliographie économique. — Deuxième année, deux heures par semaine.

*Médecine.* — M. le Docteur DUCHOSAL. — Spécialement les questions qui se rapportent aux compagnies d'assurances sur la vie et à l'hygiène publique.

*Exercices de plaidoirie.* — Ces exercices auront lieu tous les quinze jours.

## SEMESTRE D'ÉTÉ.

*Droit civil.* — M. le Professeur BROCHER. — Des conventions matrimoniales et du régime des biens entre époux. — Trois heures par semaine.

*Droit civil.* — M. l'avocat JOUSSERANDOT. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Droit commercial.* — M. l'avocat JOUSSERANDOT. — Les sociétés. — Deux heures par semaine.

*Procédure pénale.* — M. le Professeur HORNUNG. — Suite et fin du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

*Droit romain.* — M. le Professeur LE FORT. — Droits de famille (mariage, régime des biens entre époux, puissance paternelle, tutelle). — Quatre heures par semaine.

*Economie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Suite du cours d'hiver. — Première année, deux heures par semaine.

*Économie politique.* — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Seconde année. Deux heures par semaine.

*Exercices de plaidoirie.* — Tous les quinze jours.

## COURS FACULTATIF.

*Histoire du droit.* — M. JOUSSERANDOT. — Lois barbares, destinées du droit romain au moyen âge, droit coutumier. — Ce cours aura lieu une fois par semaine durant le semestre d'hiver.

Les étudiants en Droit qui, pour une cause quelconque, n'auraient pas suivi les cours d'Économie politique pendant la première et la seconde année de leurs études dans la Faculté de Droit, devront suivre, pendant leur troisième année, le cours de première année d'Économie politique, à moins qu'ils ne produisent un certificat constatant qu'ils ont déjà suivi ce cours dans une Université ou une Académie étrangère. Dans ce cas, ils suivront le cours de seconde année.

Les examens d'Économie politique auront lieu, pour les étudiants en Droit, en même temps que les autres examens de la Faculté de Droit.

## Faculté des Sciences et des Lettres.

M. le Professeur MARIGNAC, doyen.  
M. le Professeur HUMBERT, secrétaire.

## A) SECTION SCIENTIFIQUE.

## SEMESTRE D'HIVER.

*Géométrie analytique.* — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Première année, deux heures par semaine.

*Algèbre.* — Le même Professeur. — Première année, deux heures par semaine.

*Calcul différentiel et intégral.* — Le même Professeur. — Seconde année, quatre heures par semaine.

*Astronomie élémentaire et géographie physique.* — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Lois du mouvement des corps célestes. — Mouvements de la terre : rotation autour de son axe et révolution autour du soleil ; phénomènes qui en résultent. Étude spéciale du globe terrestre et des phénomènes qui se passent à sa surface et dans l'atmosphère. Description des différents corps appartenant au système solaire. — Première année, trois heures par semaine.

*Mécanique théorique et appliquée.* — M. CELLÉRIER, Licencié ès sciences. — Complément de la statique et de la dynamique. Mouvements curvilignes. Étude générale des machines. Principe des forces vives. Appareils d'horlogerie. Résistances passives. — Deux heures par semaine.

*Physique expérimentale.* — M. le Professeur WARTMANN. — Propriétés générales des corps. Propriétés spéciales des solides, des liquides et des gaz. Aréométrie. Électricité. Magnétisme. — Première année, trois heures par semaine.

*Physique expérimentale.* — Le même Professeur. — Calorique. — Première année, une heure par semaine.

*Physique.* — M. L. SORET, Licencié ès sciences. — Étude

complémentaire de diverses parties de la physique. — Seconde année, deux heures par semaine.

*Chimie inorganique.* — M. le Professeur MARIGNAC. — Seconde année, quatre heures par semaine.

*Minéralogie.* — M. DELAFONTAINE. — Propriétés générales des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales. — Seconde année, deux heures par semaine, à partir du mois de janvier.

*Anatomie comparée.* — M. le Professeur CLAPARÈDE. — Organes de la nutrition. — Première et seconde années, deux heures par semaine.

*Zoologie générale.* — M. le Professeur PICTET. — Première année, trois heures par semaine.

*Physiologie humaine.* — M. le Professeur MAYOR. — Seconde année, trois heures par semaine.

*Physiologie botanique.* — M. le Professeur THURY. — Seconde année, deux heures par semaine.

#### SEMESTRE D'ÉTÉ.

*Géométrie analytique.* — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Première année, deux heures par semaine.

*Géométrie descriptive.* — Le même Professeur. — Seconde année, deux heures par semaine.

*Calcul différentiel et intégral.* — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Seconde année, trois heures par semaine.

*Astronomie élémentaire.* — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Suite du cours d'hiver. Description physique du soleil, de la lune, des planètes et de leurs satellites, des comètes. Étoiles fixes et nébuleuses. — Première année, trois heures par semaine.

*Astronomie théorique.* — Le même Professeur. — Des instruments astronomiques. Astronomie sphérique. Réfraction. Détermination de la grandeur et de la figure de la terre. Parallaxe. — Deuxième année, deux heures par semaine.

*Physique expérimentale.* — M. le Professeur WARTMANN. — Acoustique. Optique et météorologie optique. — Première année, quatre heures par semaine.

*Chimie organique.* — M. DELAFONTAINE. — Seconde année, quatre heures par semaine.

*Chimie inorganique.* — Le même Professeur. — Etude spé-

cial des métaux et de leurs principaux composés. — Seconde année, trois heures par semaine.

*Géologie.* — M. le Professeur VOGT. — Seconde année, six heures par semaine.

*Excursions géologiques.* — Le même Professeur.

*Anatomie comparée.* — M. le Professeur CLAPARÈDE. — Embryologie et métamorphoses. — Première et seconde années, deux heures par semaine.

*Physiologie humaine.* — M. le Professeur MAYOR. — Suite du cours d'hiver. — Seconde année, trois heures par semaine.

*Organographie botanique.* — M. le Professeur THURY. — Première année, quatre heures par semaine.

*Classification botanique.* — M. le Docteur MÜLLER. — Histoire et description des principales familles phanérogames. — Seconde année, deux heures par semaine.

*Excursions botaniques.* — Le même Professeur.

#### B) SECTION LITTÉRAIRE.

##### SEMESTRE D'HIVER.

*Histoire de la Philosophie.* — M. le Professeur AMIEL. — Histoire générale de la philosophie en Occident de Thalès à Auguste Comte. — Trois heures par semaine.

*Philosophie.* — Le même Professeur. — Etude de l'homme, ou Anthropologie et Psychologie dans leur unité et leur développement. — Une heure par semaine.

*Exercices pratiques de discussion.* — Le même Professeur. — Deux fois par mois.

*Littérature latine.* — M. le Professeur CHERBULIEZ. — Pharsale de Lucain, livre IX. — Deux heures par semaine.

*Littérature grecque.* — Le même Professeur. — Les oiseaux d'Aristophane. — Deux heures par semaine.

*Littérature moderne comparée.* — M. le Professeur RICHARD. — De la poésie lyrique en France et en Allemagne au dix-neuvième siècle. — Trois heures par semaine.

*Analyse littéraire et débit oratoire.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Esthétique et littérature française.* — M. le Professeur HUMBERT. — L'art et l'artiste. — Deux heures par semaine.

*Littérature française.* — Le même Professeur. — Les moralistes français du dix-septième au dix-neuvième siècle. — Une heure par semaine.

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Exposition d'ensemble de la science économique. Production et distribution des richesses. — Première année, deux heures par semaine.

*Économie politique.* — Le même Professeur. — Distribution et consommation des richesses. Bibliographie économique. — Deuxième année, deux heures par semaine.

*Histoire générale.* — M. le Professeur VAUCHER. — Esquisse d'une histoire de la civilisation antique. L'Orient, la Grèce. — Trois heures par semaine.

*Histoire nationale.* — M. A. ROGET. — Histoire de Genève de 1590 à 1700. — Une heure par semaine.

*Philologie.* — M. le Professeur KRAUSS. — Origines de la langue allemande. Éléments de la linguistique comparée. — Une heure par semaine.

### COURS FACULTATIFS.

*Littérature allemande.* — M. le Professeur KRAUSS. — Histoire de la littérature allemande depuis les plus anciens temps jusqu'au dix-huitième siècle. — Deux heures par semaine (*cours en allemand*).

*Exercices de style et de conversation.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

### SEMESTRE D'ÉTÉ.

*Histoire de la philosophie.* — M. le Professeur AMIEL. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Philosophie.* — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Littérature latine.* — M. le Professeur CHERBULIEZ. — Cicéron: Epistolæ ad familiares, livre XII. — Deux heures par semaine.

*Littérature grecque.* — Le même Professeur. — Isocrate :

l'Aréopagitique et la Lettre à Philippe. — Deux heures par semaine.

*Littérature moderne comparée.* — M. le Professeur RICHARD. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

*Analyse littéraire et débit oratoire.* — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Esthétique et littérature française.* — M. le Professeur HUMBERT. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

*Littérature française.* — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Économie politique.* — M. le Professeur DAMETH. — Suite du cours d'hiver. — Première année, deux heures par semaine.

*Économie politique.* — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Seconde année. Deux heures par semaine.

*Histoire générale.* — M. le Professeur VAUCHER. — Histoire de la Confédération suisse depuis ses origines jusqu'à la Réformation. — Trois heures par semaine.

*Histoire nationale.* — M. A. ROGET. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

*Philologie.* — M. le Professeur KRAUSS. — Origines de la langue allemande. — Suite du cours du premier semestre. — Une heure par semaine.

### COURS FACULTATIFS.

*Littérature allemande.* — M. le Professeur KRAUSS. — Histoire de la littérature allemande du dix-huitième et du dix-neuvième siècles jusqu'à la mort de Goethe. — Deux heures par semaine (*cours en allemand*).

*Exercices de style et de conversation.* — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

# TABLEAU

DES DIVERS PROGRAMMES PARTIELS  
DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET DES LETTRES.

		Nombre d'heures	
		par semaine.	
1. <i>Baccalauréat ès sciences.</i> (1 <sup>re</sup> année, commune aux deux sections.)		HIVER.	ÉTÉ.
MM. OLTRAMARE,	Géométrie analytique,	2	2
id.	Algèbre,	2	»
PLANTAMOUR,	Astronomie et Géogr. phys.	3	3
WARTMANN,	Physique,	4	4
THURY,	Botanique,	»	4
PICTET,	Zoologie,	3	»
CLAPARÈDE,	Anatomie comparée,	2	2
AMIEL,	Histoire de la Philosophie,	3	1
		19	16
2. <i>Baccalauréat ès sciences mathématiques.</i> (2 <sup>me</sup> année.)		HIVER.	ÉTÉ.
MM. OLTRAMARE,	Calcul différentiel et intégral,	4	3
id.	Géométrie descriptive,	»	2
PLANTAMOUR,	Astronomie théorique,	»	2
SORET,	Physique,	2	»
MARIGNAC,	Chimie inorganique,	4	»
DELAFONTAINE,	Chimie inorganique,	»	3
VOGT,	Géologie,	»	6
THURY,	Botanique,	2	»
CELLÉRIER,	Mécanique,	2	»
		14	16
3. <i>Baccalauréat ès sciences physiques et naturelles.</i> (2 <sup>me</sup> année.)		HIVER.	ÉTÉ.
MM. SORET,	Physique,	2	»
MARIGNAC,	Chimie,	4	»
DELAFONTAINE,	Minéralogie,	2	»
id.	Chimie,	»	7
VOGT,	Géologie,	»	6
THURY,	Botanique,	2	»
MULLER,	Classification botanique,	»	2
CLAPARÈDE,	Anatomie comparée,	2	2
MAYOR,	Physiologie,	3	3
		15	20

## 4. Programme mixte pour l'admission en Droit et en Théologie.

		Nombre d'heures	
		par semaine.	
(1 <sup>re</sup> année.)		HIVER.	ÉTÉ.
MM. PLANTAMOUR,	Astron. et Géogr. phys.	3	3
WARTMANN,	Physique,	4	4
PICTET,	Zoologie,	3	»
THURY,	Botanique,	»	4
AMIEL,	Histoire de la Philosophie,	3	1
HUMBERT,	Esthétique et Littérature,	3	3
CHERBULIEZ,	Littérature ancienne,	4	4
VAUCHER,	Histoire,	3	3
KRAUSS,	Philologie,	1	1
		24	23
(2 <sup>me</sup> année.)		HIVER.	ÉTÉ.
MM. MARIGNAC,	Chimie,	4	»
MAYOR,	Physiologie,	3	3
VOGT,	Géologie,	»	6
AMIEL,	Philosophie,	1	3
RICHARD,	Littérature moderne,	3	3
CHERBULIEZ,	Littérature ancienne,	4	4
DAMETH,	Économie polit. (Not. gén.)	2	2
ROGET,	Histoire nationale,	1	1
		18	22
5. <i>Faculté des Lettres.</i>		HIVER.	ÉTÉ.
MM. AMIEL,	Histoire de la philosophie,	3	1
id.	Anthropologie,	1	3
CHERBULIEZ,	Littérature ancienne,	4	4
RICHARD,	Littérature moderne,	3	3
HUMBERT,	Esthétique et Littérature,	3	3
DAMETH,	Économie politique,	4	4
VAUCHER,	Histoire générale,	3	3
ROGET,	Histoire nationale,	1	1
KRAUSS,	Philologie,	1	1
id.	Littérature allemande,	2	2
		24	24

# EXTRAIT

DES DISPOSITIONS DE LA LOI ET DU RÈGLEMENT

SUR L'ACADÉMIE,

CONCERNANT :

## 1° *Les Examens.*

Les examens se divisent en examens d'admission, examens annuels de promotion et examens de grades (Règlem., art. 11).

Les examens d'admission ont lieu à l'ouverture de l'année académique (Règlement, art. 15).

Les examens de promotion ne peuvent être subis que par les étudiants qui ont suivi régulièrement les cours ordinaires des professeurs ou les cours particuliers donnés conformément aux programmes (Loi, art. 85; Règlement, art. 16).

Dans la Faculté de théologie et dans celle des sciences et des lettres, les étudiants doivent, en outre, pour être admis à subir les examens de promotion, avoir répondu d'une manière satisfaisante à des interrogations trimestrielles faites devant la Faculté (Règlement, art. 16).

Les étudiants de *première* année de la Faculté des sciences et des lettres, qui ont suivi régulièrement les cours conformément à l'article précédent, peuvent être également promus dans la *seconde* année, en subissant un examen sur la totalité de l'enseignement scientifique ou de l'enseignement littéraire de l'année dans laquelle ils sont immatriculés (Règlem., art. 22).

L'examen oral du baccalauréat ès sciences peut être scindé en deux parties, dont le champ est déterminé par les programmes détaillés. Les étudiants et les externes, qui auront suivi

régulièrement les cours conformément aux prescriptions de l'article 16, peuvent subir un examen séparément sur chacune des deux parties, à deux époques différentes (Règlem., art. 30).

## 2° *Les Inscriptions des Etudiants et des Externes.*

A l'ouverture de chaque semestre, les étudiants doivent prendre leur feuille d'immatriculation, et une inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre (Loi, art. 86).

Les personnes qui désirent suivre des cours en qualité d'externes, doivent prendre une inscription pour chacun de ces cours (Loi, art. 89).

Les feuilles d'immatriculation des étudiants et les cartes d'entrée des externes sont délivrées par le Recteur sur la présentation d'un reçu, constatant que les rétributions ont été acquittées.

Au commencement de chaque semestre, le Bureau fixe le délai dans lequel les étudiants et les externes doivent se faire immatriculer, ou prendre leurs inscriptions, et celui dans lequel les demandes en exemption des rétributions académiques doivent être présentées.

Ces délais expirés, le Bureau adresse au Département une liste des étudiants et des externes régulièrement inscrits. De nouvelles inscriptions ne peuvent être prises ultérieurement qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Bureau (Règlement, art. 9).

## 3° *Les Rétributions.*

Les étudiants immatriculés dans l'Académie paient à l'Etat un droit annuel de 100 francs (Loi, art. 113).

Ce droit est payé par moitié à l'ouverture de chaque semestre (Règlement, art. 43).

Les étudiants qui entrent à l'Académie, sans avoir été élèves du Gymnase, paient un droit d'entrée unique de 30 francs (Loi, art. 115).

Les externes paient pour chaque inscription à un cours ordinaire une rétribution semestrielle de 20 francs (Loi, art. 114). Pour les cours de moins de 30 leçons la rétribution est de 10 fr.

Toutefois la rétribution est réduite de moitié :

1° Pour les externes *nationaux*, sortis régulièrement du collège industriel et commercial de Genève;

2° Pour ceux qui sont sortis d'un établissement public analogue d'instruction secondaire d'un des Cantons suisses, avec un certificat constatant qu'ils ont fait des études régulières.

Les rétributions des élèves, ainsi que les droits académiques, sont perçus par le Bedeau de l'Académie, sous l'inspection du Recteur.

#### 4° Les Conditions d'Admission.

Les jeunes gens qui se proposent de subir des examens d'admission pour devenir étudiants dans l'une des années d'études, doivent s'inscrire dans ce but, au Bureau de l'Académie, avant le 15 octobre. Le champ des examens exigés est fixé par des programmes détaillés arrêtés au mois de mars 1868, et dont on peut prendre connaissance au Bureau de l'Académie.

Les jeunes gens qui, pour être dispensés de tout ou partie des examens d'admission, désirent faire valoir des examens antérieurement subis à l'Académie, ou au Gymnase, ou des certificats d'études et des diplômes délivrés par des Académies ou des Universités étrangères, ainsi que ceux qui désirent invoquer l'exception prévue dans l'article 88 de la loi, pour entrer en Théologie ou en Droit, doivent s'inscrire à cet effet au Bureau de l'Académie, et y déposer, s'il y a lieu, leurs demandes et les papiers à l'appui, avant le 15 octobre.

## PRIX ACADÉMIQUES

### I. FACULTÉ DE THÉOLOGIE

#### PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES

*Prix unique, 1200 francs.*

Avec l'aide de quelques donateurs, la Compagnie des Pasteurs et Professeurs en Théologie a décidé d'ouvrir un concours sur la question suivante: *Devoirs du protestantisme en présence du catholicisme de nos jours.*

Les mémoires devront être envoyés au Secrétariat de la Compagnie ou au Doyen de la Faculté de Théologie à Genève, avant le 30 juin 1871. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques ou licenciés en théologie ayant étudié au moins trois ans dans la Faculté de Théologie de Genève.

### 2. FACULTÉ DE DROIT

#### PRIX BELLOT

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, Genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade dans les six années précédant l'époque de clôture du concours.

Le choix du sujet, qui doit être emprunté au droit ou à l'économie politique est laissé au libre choix des aspirants. Quelques questions ont été déposées au Bureau de l'Académie par MM. les professeurs de la Faculté à titre de spécimen. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

Les dissertations ou mémoires, imprimés ou manuscrits, destinés au concours, devront être remis au doyen de la Faculté, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1869.

Le prix qui sera décerné en décembre 1869 est de 500 fr.

On peut prendre connaissance du règlement plus détaillé de ce prix, auprès du secrétaire de la Faculté.

### 3. FACULTÉ DES SCIENCES ET DES LETTRES

#### A). SECTION SCIENTIFIQUE

##### PRIX DAVY

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Académie de Genève, depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences, avant le 1<sup>er</sup> mai 1870. Le prix sera de la valeur de 500 francs de France.

Quoique le choix des sujets à traiter soit entièrement laissé aux concurrents, MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences ont déposé quelques questions au Bureau de l'Académie. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

##### PRIX DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS

Sans qu'il soit rien changé au programme du concours précédent, la Section scientifique de la Faculté des Sciences et des Lettres décernera, dans le courant du prochain hiver, un ou plusieurs prix aux auteurs des Mémoires qui en seront jugés dignes, sur des sujets relatifs à l'une des sciences indiquées dans le programme du PRIX DAVY. Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

Les Mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1870.

Sont admis au concours les élèves réguliers de la Faculté des Sciences et des Lettres, ceux de la section scientifique de cette Faculté et les externes qui suivent au moins trois cours de sciences.

Les récompenses accordées seront prises sur le compte de la fondation Davy.

#### B) SECTION LITTÉRAIRE

##### PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

##### 1. PRIX DE PHILOSOPHIE

(Soit Prix Humbert.)

Un prix de deux mille francs sera décerné vers la fin de décembre 1870, par l'Académie, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Étude sur Socrate d'après les travaux récents.*

##### 2. PRIX D'HISTOIRE

(Soit Prix Ador.)

Un prix de mille francs sera décerné, à la même date, et par le même corps, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Théories politiques des Huguenots au seizième siècle.*

##### DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEUX PRIX.

ART. 1<sup>er</sup>. Sont admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans.

2<sup>o</sup> Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui auraient suivi pendant un an au moins les cours de l'Académie de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis à M. le Recteur de l'Académie avant le 15 juin 1870.

Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés dans la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

## PRIX DE LITTÉRATURE POUR LES ÉTUDIANTS

Fondé par M. Ch. Hentsch.

La section littéraire de la Faculté des Sciences et des Lettres décernera en décembre 1869 un prix de Littérature.

Sont admis à concourir, parmi les élèves qui ont achevé en juillet 1868 leur première ou leur seconde année d'études générales; les étudiants réguliers de la Faculté des Sciences et des Lettres et les externes qui ont suivi deux cours au moins dans la section littéraire de cette Faculté.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Le prix est de cent francs.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences et des Lettres, avant le 1<sup>er</sup> novembre 1869.

## GYMNASE.

M. le Professeur DECRUE, doyen.  
M. le Professeur KRAUSS, secrétaire.

### I. SECTION CLASSIQUE.

#### VOLÉE INFÉRIEURE.

PREMIER SEMESTRE.

*Grec et littérature grecque.* — M. le Professeur BÉTANT. — Homère, Iliade (XII). — Xénophon, Histoire grecque, livre 2<sup>e</sup>. — Thèmes grecs. — Antiquités. — Cinq heures par semaine.

*Latin et littérature latine.* — M. le Professeur TAVAN. — Suétone, Vie de Jules César. — Térence, Andrienne (édition Carey). — Pline le jeune, Lettres. — Récitation de morceaux de prose latine (Cicéron). — Antiquités romaines. — Composition latine. — Cinq heures par semaine.

*Littérature française et composition.* — M. le Professeur BRAILLARD. — Principes de la littérature (Théorie des genres). — Quatre heures par semaine.

*Allemand et littérature allemande.* — M. le Professeur KRAUSS. — Cours supérieur de grammaire, accompagné d'exercices pratiques. — Traductions du français en allemand (Chrestomathie Vinet, 2<sup>e</sup> vol.). — Interprétation de morceaux choisis (Lüben et Nacke, Lesebuch, le 6<sup>me</sup> vol.). — Récitation de poésies (Keller, Mustersammlung). — Exercices de conversation. — Quatre heures par semaine.

*Mathématiques.* — M. le Professeur DECRUE. — *Algèbre.* Jusqu'à la résolution des équations, du premier degré à une ou à plusieurs inconnues. — Trois heures par semaine. — *Géométrie.* Le commencement de la géométrie plane (les deux premiers livres de Legendre). — Deux heures par semaine.

*Histoire.* — M. le Professeur CHAIX. — Histoire du moyen âge, depuis le partage de l'empire romain entre les peuples barbares, jusqu'à St-Louis et à l'indépendance des Suisses. — Trois heures par semaine.

*Géographie générale et ethnographie.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

#### SECOND SEMESTRE.

*Grec et littérature grecque.* — M. le Professeur BÉTANT. — Euripide, Hécube. — Plutarque, Vie de Philopémen. — Thèmes grecs. — Antiquités. — Cinq heures par semaine.

*Latin et littérature latine.* — M. le Professeur TAVAN. — Plaute, Scènes choisies (édition Tauchnitz, 1<sup>er</sup> vol.). — Horace, Odes. — Cicéron, Questions tuscules, livre 1<sup>er</sup>. — Antiquités romaines. — Composition latine. — Métrique latine. — Récitation de vers latins (odes d'Horace). — Cinq heures par semaine.

*Littérature française et composition.* — M. le Professeur BRAILLARD. — Principes de la littérature. — Origines de la langue et de la littérature françaises. — Quatre heures par semaine.

*Allemand et littérature allemande.* — M. le Professeur KRAUSS. — Suite du cours du premier semestre. — Prosodie et éléments de la métrique allemande. — Quatre heures par semaine.

*Mathématiques.* — M. le professeur DECRUE. — *Algèbre.* Carré et racine carrée des expressions algébriques. Progressions, logarithmes, intérêts composés. — Trois heures par semaine. — *Géométrie.* La fin de la géométrie plane (livres 3 et 4 de Legendre). — Deux heures par semaine.

*Histoire.* — M. le Professeur CHAIX. — Suite du cours du premier semestre, jusqu'à François I. — Trois heures par semaine.

*Introduction aux sciences naturelles.* — M. X. — *Botanique.* Éléments de l'organographie et de la physiologie des plantes. — *Zoologie.* Éléments de physiologie et notions générales sur l'organisation des animaux.

## VOLÉE SUPÉRIEURE.

#### PREMIER SEMESTRE.

*Grec et littérature grecque.* — M. le Professeur BÉTANT. — Sophocle, Electre. — Hérodote, livr. VIII depuis le chap. 78. — Histoire abrégée de la littérature grecque. — Quatre heures par semaine.

*Latin et littérature latine.* — M. le Professeur TAVAN. — Tacite : (Annales, livre 15<sup>e</sup>). — Juvénal : Satires 11<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup>. — Perse, Satire 2<sup>e</sup>. — Antiquités romaines. — Littérature latine. — Composition latine. — Cinq heures par semaine.

*Littérature française et composition.* — M. le Professeur BRAILLARD. — Histoire de la littérature française. — Quatre heures par semaine.

*Allemand et littérature allemande.* — M. le Professeur KRAUSS. — Abrégé de l'histoire de la littérature allemande (en allemand). — Lecture de morceaux choisis des meilleurs auteurs. — Traductions du français en allemand (Chrestomathie Vinet, 2<sup>e</sup> vol.). — Éléments du style : exercices de rédaction et de conversation. — Récitation de poésies. — Quatre heures par semaine.

*Mathématiques.* — M. le Professeur DECRUE. — *Géométrie.* Le plan et la ligne droite dans l'espace : les polyèdres : la sphère (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> livres de Legendre). — Deux heures par semaine.

*Algèbre.* — *Trigonométrie rectiligne.* Progressions, logarithmes et applications. — Trois heures par semaine.

*Histoire.* — M. le Professeur CHAIX. — Histoire moderne depuis la Réformation jusqu'à la fin du siècle de Louis XIV. — Trois heures par semaine.

*Introduction à la philosophie.* — M. VERCHÈRE. — Éléments de psychologie et de logique d'après le programme du Baccalauréat ès lettres. — Deux heures par semaine.

*Introduction aux sciences naturelles.* — M. X. — Principes de la classification et de la méthode naturelle. Bases de la classification des animaux et des végétaux. — Deux heures par semaine.

*Notions générales de géologie.* — Formation des divers groupes de terrains. Esquisse de l'histoire du globe et de la succession des êtres organisés. — Deux heures par semaine.

SECOND SEMESTRE.

*Grec et littérature grecque.* — M. le Professeur BÉTANT. — Aristophane, les Nuées. — Platon, Dialogue de Phédon. — Histoire abrégée de la littérature grecque. — Quatre heures par semaine.

*Latin et littérature latine.* — M. le Professeur TAVAN. — Sénèque, Lettres de Lucilius. — Horace, Satires, livre 1<sup>er</sup>, et art poétique. — Cicéron, De natura deorum, livre 3<sup>me</sup>. — Littérature latine. — Composition latine. — Cinq heures par semaine.

*Littérature française et composition.* — M. le Professeur BRAILLARD. — Suite du cours du premier semestre. — Quatre heures par semaine.

*Allemand et littérature allemande.* — M. le Professeur KRAUSS. — Suite du cours du premier semestre. — Quatre heures par semaine.

*Mathématiques.* — M. le Professeur DECRUE. — *Mécanique.* — Lois du mouvement : Etude des forces : pesanteur. — Statique : Conditions d'équilibre de forces appliquées au levier, au tour, au plan incliné. — Propriétés principales des fluides : Baromètre, pompes, machine pneumatique, presse hydraulique, etc. — *Algèbre.* Combinaisons et loi du binôme de Newton. — Trois heures par semaine. — *Géométrie.* Mesure du volume et de la surface du cylindre, du cône et de la sphère (8<sup>e</sup> livre de Legendre). — *Topographie et arpentage.* — Deux heures par semaine.

Pendant le dernier trimestre, les leçons d'exercices de mathématiques de la section industrielle feront aussi partie du champ de la section classique.

*Histoire.* — M. le Professeur CHAIX. — Suite de l'histoire moderne depuis Pierre le Grand jusqu'à la fin du premier empire. — Trois heures par semaine.

*Introduction à la philosophie.* — M. VERCHÈRE. — Suite du cours du premier semestre. — Deux heures par semaine.

*Introduction aux sciences physiques.* — M. le Professeur WARTMANN. — *Acoustique.* Des sons et de leurs qualités : revue des instruments de musique. — *Optique.* Réflexion et réfraction de la lumière. — Instruments d'optique les plus importants. — De l'œil et de la vision. — *Calorique.* Dilatations. Thermomètres. — Changements d'état. — Conductibilité. — Machines à vapeur. — *Electricité.* Propriétés de l'électricité à l'état de tension et à l'état de courant. — Machine électrique : bouteille de Leyde : paratonnerre : pile voltaïque : boussole.

*Chimie.* Corps simples et corps composés. De l'affinité, de la cohésion et des causes qui la modifient. Nomenclature chimique. Lois des combinaisons. Etude des principaux corps simples et de leurs combinaisons usuelles. — Deux heures par semaine.

## II. SECTION INDUSTRIELLE.

### VOLÉE INFÉRIEURE

PREMIER SEMESTRE

*Mathématiques.* — M. le Professeur DECRUE. — Mêmes cours que pour la section classique — Cinq heures par semaine.

*Exercices de Mathématiques.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Littérature française et composition.* — M. le Professeur BRAILLARD. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

*Allemand et Littérature allemande.* — M. le Professeur KRAUSS. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

*Histoire.* — M. le Professeur CHAIX. — Même cours que pour la section classique. — Trois heures par semaine.

*Geographie.* — Le même Professeur. — Même cours que pour la section classique. — Deux heures par semaine.

*Dessin.* — M. X. — Dessin d'ornements et dessin linéaire. — Quatre heures par semaine.

*Economie politique.* — M. VERCHÈRE. — Révision des premières parties de l'économie politique. — Etude de la distribution et de la consommation des richesses. — Une heure par semaine.

#### SECOND SEMESTRE

*Mathématiques.* — M. le Professeur DECRUE. — Mêmes cours que pour la section classique. — Cinq heures par semaine.

*Exercices de mathématiques.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Littérature française et composition.* — M. le Professeur BRAILLARD. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

*Allemand et littérature allemande.* — M. le Professeur KRAUSS. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

*Histoire.* — M. le Professeur CHAIX. — Même cours que pour la section classique. — Trois heures par semaine.

*Economie politique.* — M. VERCHÈRE. — Suite du cours du premier semestre. — Une heure par semaine.

*Introduction aux sciences naturelles.* — M. X. — Même cours que pour la section classique. — Deux heures par semaine.

*Dessin.* — M. X. — Dessin d'ornements et dessin linéaire. — Quatre heures par semaine.

## VOLÉE SUPÉRIEURE

#### PREMIER SEMESTRE

*Mathématiques.* — M. le Professeur DECRUE. — Mêmes cours que pour la section classique. — Cinq heures par semaine.

*Exercices de mathématiques.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Littérature française et composition.* — M. le Professeur BRAILLARD. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

*Allemand et littérature allemande.* — M. le Professeur KRAUSS. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

*Histoire.* — M. le Professeur CHAIX. — Même cours que pour la section classique. — Trois heures par semaine.

*Introduction à la philosophie.* — M. VERCHÈRE. — Même cours que pour la section classique. — Deux heures par semaine.

*Introduction aux sciences naturelles.* — M. X. — Même cours que pour la section classique. — Deux heures par semaine.

*Dessin.* — M. X. — Dessin d'architecture et de machines. — Quatre heures par semaine.

#### SECOND SEMESTRE

*Mathématiques.* — M. le Professeur DECRUE. — Mêmes cours que pour la section classique. — Cinq heures par semaine.

*Exercices de mathématiques.* — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

*Littérature française et composition.* — M. le Professeur BRAILLARD. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

*Allemand et littérature allemande.* — M. le Professeur KRAUSS. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

*Histoire.* — M. le Professeur CHAIX. — Même cours que pour la section classique. — Trois heures par semaine.

*Introduction à la philosophie.* — M. VERCHÈRE. — Même cours que pour la section classique. — Quatre heures par semaine.

*Introduction aux sciences physiques.* — M. le Professeur WARTMANN. — Même cours que pour la section classique. — Deux heures par semaine.

*Dessin. — M. X. — Suite de l'enseignement du premier semestre. — Quatre heures par semaine.*

*Les cours désignés de la même manière dans les programmes des deux sections sont communs aux élèves de ces deux sections.*

## EXTRAIT

### DES DISPOSITIONS DE LA LOI ET DU RÈGLEMENT SUR LE GYMNASE

CONCERNANT:

#### 1° *Les Inscriptions.*

A l'ouverture de chaque semestre, les étudiants doivent prendre leur feuille d'immatriculation et les externes leur carte d'inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre.

Ils doivent pour cela acquitter auprès du Bedeau de l'Académie [Grand'Rue] les rétributions fixées par la loi (Règlement, art. 13).

Les feuilles d'immatriculation des étudiants et les cartes d'entrée des externes sont délivrées par le Doyen sur la présentation d'un reçu constatant que les rétributions ont été acquittées.

Au commencement de chaque semestre, le Doyen fixe le délai dans lequel les étudiants et les externes doivent se faire immatriculer ou prendre leurs inscriptions et celui dans lequel les demandes en exemption des rétributions doivent être présentées.

Ces délais expirés, de nouvelles inscriptions ne peuvent être prises ultérieurement qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Doyen (Règlement, art. 14).

#### 2° *Les Rétributions.*

Le taux des rétributions des étudiants réguliers est fixé à 90 fr. par an. Ce droit se paie par moitié à l'ouverture de chaque semestre (Loi, art. 111).

Les rétributions semestrielles payées par les externes sont fixées comme suit:

10 fr. pour les cours d'une seule leçon par semaine, ou de deux leçons pendant une partie du semestre seulement;

15 fr. pour les cours de deux à trois leçons par semaine, pendant tout le semestre;

20 fr. pour les cours de quatre ou de cinq leçons par semaine.

Les cours qui ne commencent pas avec le semestre subissent une réduction proportionnelle.

Les rétributions mentionnées ci-dessus se paient d'avance, au commencement de chaque semestre (Règlement, art. 28).

L'externe qui, dans un semestre, est appelé à payer plus qu'un étudiant régulier, savoir plus de 45 fr., sans suivre plus de leçons, a droit à une diminution de la moitié de la somme qu'il devrait payer de plus qu'un étudiant régulier (Règlement, art. 36).

Les réguliers et les externes qui quittent le Gymnase avant la fin d'un semestre, n'ont droit à la restitution d'aucune partie des rétributions (Règlement, art. 31).

### 3° *Les Conditions d'admission.*

Sont admis comme étudiants réguliers, dans la section classique du Gymnase, tous les élèves sortis du Collège classique de Genève, avec un certificat d'études, et tous ceux qui, dans un examen d'admission, prouvent qu'ils ont les connaissances équivalentes (Loi, art. 5).

Sont admis comme étudiants réguliers, dans la section industrielle et commerciale du Gymnase, les élèves sortis de l'un ou de l'autre des Collèges de Genève avec un certificat d'études, et tous ceux qui, dans un examen d'admission, prouvent qu'ils ont des connaissances suffisantes (Loi, art. 6).

Il peut être tenu compte aux candidats des certificats délivrés par des établissements d'instruction publique étrangers au Canton.

Les examens d'admission ont lieu à deux époques différentes, savoir: à la suite des examens du second semestre et à l'ouverture de l'année scolaire (Règlement, art. 10).

Les cours du Gymnase peuvent être suivis par des externes qui doivent être astreints aux mêmes devoirs que les étudiants réguliers, à moins qu'ils n'en soient dispensés par le Département de l'Instruction publique.

Les externes ne sont soumis à aucun examen d'admission (Loi, art. 4).

On peut s'adresser, pour tous renseignements, au Bedeau du Gymnase (aux Macchabées, près du temple de St-Pierre).

---

## AVIS.

Les étudiants réguliers et les externes qui désirent profiter des ressources que présentent les établissements auxiliaires d'instruction publique, sont prévenus :

1° Que la Bibliothèque est ouverte :

La salle de lecture, tous les jours, de 11 heures à 4 heures;

La salle de distribution, tous les jours, de 12 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> à 2 heures.

2° Que le Jardin botanique est ouvert tous les jours.

3° Que le Musée Académique est ouvert au public de 1 à 3 heures le jeudi de chaque semaine, et le dimanche de midi à 2 heures, ainsi qu'à d'autres jours et heures pour les étudiants réguliers et les externes qui suivent les cours de zoologie et d'anatomie comparée.

4° Que l'Observatoire est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 4 à 5 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

---

Genève, le 30 juin 1869.

*Certifié conforme au programme approuvé par le Département de l'Instruction publique.*

Le Secrétaire :

**J. HOILER.**